



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE CINQ JUIN À 18 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Étaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Alexandra MORAND, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Sabine SERRANO, M. Grégory ROMAN, Mme Patricia PIERREDON, M. Brice VOULAND, Mme Martine COLOMINA, M. Didier DAVID, Mme Omayya FOLGADO, Mme Angélique RETZER, M. Sébastien MERADI, Mme Karine SOULET, M. Camille RIQUIER, Mme Sonia MARY, Mme Amandine VINCART, M. Joël DEYDIER,

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Morgane CASTAN qui a donné pouvoir à Mme Sabine SERRANO pour voter en son nom; M. Bastien VALENTE qui a donné pouvoir à M. Fabrice FOURNIER pour voter en son nom; M. Patrick COMTE qui a donné pouvoir à M. Stéphan LAUTHIER pour voter en son nom; Mme Carole BICHAREL qui a donné pouvoir à Mme Sonia MARY pour voter en son nom; M. Jérôme MARMOTAN qui a donné pouvoir à Mme Angélique RETZER pour voter en son nom.

Mme Omayya FOLGADO est désignée, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, secrétaire de séance

#### N° 2026-044 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CRF UNITE LOCALE BORD DU RHONE

Monsieur le maire explique à l'assemblée que l'Unité locale du Bord du Rhône de la Croix-Rouge Française se situe sur Aramon. Elle se déploie sur un territoire de 29 communes dans le Gard, couvrant des missions variées telles que l'urgence, le secourisme, l'action sociale et la formation aux gestes de premiers secours.

Monsieur le maire précise que les futurs projets de l'Unité locale visent à renforcer leur action sociale, optimiser leurs postes de secours, développer leurs formations aux gestes de premier secours et répondre aux directives européennes.

Afin de soutenir la mise en œuvre de ces projets, l'Unité locale du Bord du Rhône de la Croix-Rouge Française sollicite une subvention.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

**ATTRIBUE** à l'Unité locale du Bord du Rhône de la Croix-Rouge Française une subvention exceptionnelle de 200 € destinée à contribuer à la réalisation de leurs projets.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme

Le Maire  
Fabrice FOURNIER

